

**COMMUNE DE GUILLIGOMARC'H  
29300**

Aménagement de 2 pièces  
2 place de l'église  
29300 GUILLIGOMARC'H

---

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

---

**Maître de l'Ouvrage**

Commune de GUILLIGOMARC'H  
Téléphone : 02 98 72 86  
Télécopie : 02 98 09 39 73  
mairie@guilligomarch.com

**Maitrise d'œuvre**

QUINIO Paul  
Téléphone : 06 88 79 13 30  
p-quinio@orange.fr

**Personne publique :**

---

Commune de GUILLIGOMARC'H / 29300

**Pouvoir Adjudicateur :**

---

Commune de GUILLIGOMARC'H représentée par Monsieur le Maire

**Objet de la consultation :**

---

Aménagement de 2 pièces / 2 place de l'église / 29300 Guilligomarc'h

**Date d'envoi de l'avis à la publication :**

---

L'avis a été envoyé à la publication le 20 octobre 2016

**Remise des offres :**

---

Date limite de réception : **LUNDI 14 NOVEMBRE 2016 à 16 heures**

# **MARCHE DE TRAVAUX REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

## **SOMMAIRE**

### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION**

### **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

#### **2.1 - Etendue de la consultation**

##### **2.1.1 – *Intervenants***

##### **2-1-2- *Mode de dévolution***

#### **2.2 - Décomposition en tranches**

#### **2.3 - Variantes**

#### **2.4 – Options**

#### **2.5 - Délai d'exécution**

#### **2.6 - Modifications de détail au dossier de consultation**

#### **2.7 - Délai de validité des offres**

### **ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES**

#### **3.1 – La candidature**

#### **3.2 – L'offre**

##### **3.2.1 - *Un projet de marché***

### **ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES**

### **ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

### **ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

#### **6.1 - Informations techniques**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur l'aménagement de 2 pièces / 2 place de l'église à Guilligomarc'h

## ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1 - Etendue de la consultation

La présente consultation est passée suivant la procédure adaptée, définie à l'article 28 du code des marchés publics.

#### 2.1.1 - Intervenants

- a) - La maîtrise d'oeuvre est assurée par Paul QUINIO Architecte DPLG / 1 rue mathilin an dall 29300 Quimperlé  
– tél 02 98 96 03 93  
Email [p-quinio@orange.fr](mailto:p-quinio@orange.fr)

Les études d'exécution des ouvrages non encore établies par le maître d'oeuvre seront exécutées par l'entrepreneur

#### 2-1-2- Mode de dévolution

Le marché est passé en lots séparés avec une entreprise spécialisée ou avec un groupement solidaire d'entreprises spécialisées :

#### Nombre et consistance des lots :

Le marché comporte en 7 lots

Présentation des lots :

- Lot n°02 Menuiserie extérieure aluminium / serrurerie
- Lot n°03 Menuiserie intérieure
- Lot n°04 Cloisonnement / isolation / plafonds suspendus
- Lot n°05 Revêtements de sols
- Lot n°06 Peinture revêtements muraux
- Lot n°07 Electricité
- Lot n°08 Plomberie chauffage

### 2.2 - Décomposition en tranches

Le marché sera décomposé en 1 tranche

### 2.3 - Variantes

Dans le cas où une entreprise considérerait qu'une disposition du C.C.T.P. est contraire aux règles de l'art, elle le mentionnera et le motivera dans un mémoire technique joint à son offre.

## **2.4 - Options**

Sans objet.

## **2.5 - Délai d'exécution**

Le délai d'exécution tout corps d'état est fixé dans l'acte d'engagement.

Il est de : 3 mois, non compris congés du bâtiment et délai de préparation, et ne peut en aucun cas être changé.

Un planning détaillé par entreprises donnera le détail du délai d'exécution attribué à chaque entreprise.

## **2.6 - Modifications de détail au dossier de consultation**

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **2.7 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours (quatre vingt dix jours) à compter de la date limite de réception des offres.

# **ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES**

## **3.1 – La candidature :**

Les candidats auront à produire un dossier complet de candidature comprenant les pièces suivantes :

Les déclarations, certificats et attestations prévus aux articles 45 et 46 du code des marchés publics

La lettre de candidature DC1 et ses annexes

La déclaration du candidat DC2 et ses annexes

L'attestation d'assurances civile et décennale en cours de validité

La copie du ou des jugements prononcés si l'entreprise est en redressement judiciaire

Déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir

Attestation sur l'honneur datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales de l'année 2015

Attestation sur l'honneur du candidat indiquant qu'il n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9 , L324-10 , L341-6 , L125-1 , et L125-3 du code du travail .

Tous renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat, notamment :

Les références et qualifications (carte professionnelle) de leur entreprise.

Les candidats devront fournir une liste de références de travaux ainsi que des certificats de capacité pour des travaux équivalents au présent dossier exécutés par ses soins durant les trois dernières années.

Cette liste devra comprendre les quantitatifs sommaires ainsi que les montants des marchés.

Les moyens matériels et humains de l'entreprise

### 3.2 – L’offre :

#### 3.2.1 - Un projet de marché comprenant :

- Un acte d’engagement (A.E.) daté par les représentants qualifiés de toutes les entreprises qui seront signataires du marché. Cet acte d’engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d’acceptation de sous-traitants et d’agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché (annexe 2 du cadre d’engagement en cas de sous-traitance).
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) à accepter sans modifications
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) à accepter sans modifications

## ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante

- **Prix : 50%**
- **Moyens de l’entreprise : 30%**
- **Références de l’entreprise : 20%**

**Le classement se fait en ordre décroissant de 5 points**

• En cas de prix unitaire, les erreurs de multiplication, d’addition ou de report, qui seraient constatées dans ce détail estimatif, seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c’est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

• Dans le cas de prix forfaitaire, si des erreurs de multiplication, d’addition ou de report, sont constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, ou d’un prix forfaitaire dans l’offre d’un concurrent, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois si le prestataire concerné est sur le point d’être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée Comme non cohérente.

## ARTICLE 5 - CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront transmises **SOUS PLI CACHETE**. Ce pli porte l’indication de l’appel d’offres auquel il se rapporte :

Monsieur le Maire  
Mairie de GUILLIGOMARC’H  
8 place de l’Eglise - 29300 GUILLIGOMARC’H

Offre pour : Rénovation de 2 pièces / 2 place de l’Eglise / 29300 Guilligomarc’h  
Lot n°  
**NE PAS OUVRIR**

Les offres, sous pli cacheté, devront être remises contre récépissé au secrétariat de mairie de GUILLIGOMARC’H avant le jour et l’heure inscrits au présent règlement de la consultation.

Si elles sont envoyées par la poste, elles devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus : ils seront renvoyés à leurs auteurs.

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES EST FIXEE AU LUNDI 14 NOVEMBRE 2016 à 16 heures**

## **ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### **6.1 - Informations techniques :**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

P QUINIO Architecte / Tél : 06 88 79 13 30 – p-quinio@orange.fr

Les entreprises désirant se rendre sur le site devront s'adresser à :

Mairie de GUILLIGOMARC'H  
8, Place de l'église / 29300 GUILLIGOMARC'H  
Téléphone : 02 98 71 72 86